

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 20 mars 2026 à 20 heures.

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration:

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : Julie SCIORTINO MONACO

Quorum : atteint

Date de convocation : 16 mars 2026

2026-03-20-01 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 3 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 23/03/26

Pour extrait conforme

Moyeuvre-Petite, le 23/03/26

Le Maire,
F. STIBLING



Le secrétaire de séance,
J. SCIORTINO MONACO